

Province de Québec  
Municipalité de Chichester

Séance spéciale publique du Conseil Municipal de Chichester tenue le 10 décembre 2018 à 19h00 au bureau municipal à Chapeau afin d'adopter les dépenses et revenus pour le budget municipal 2019.

À laquelle étaient présents son Honneur le Maire Donald Gagnon et les Conseillers Neil Maloney, Chrissy Payne, Jacques Fleury, Dustin Denault, Corey Bissonnette et Louis Schryer.

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

**2. Conflit d'intérêt**

Aucun.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

205-18/12 Proposé par Louis Schryer d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.  
Adopté

**4. Présentation du budget**

Le maire Donald Gagnon lit et explique le budget.

**DÉPENSES**

Administration	219 176
Sécurité publique	107 224
Transport	193 666
Santé & Environnement	85 817
Aménagement	39 027
Loisirs	12 870
Frais de financement	7 500
Dépenses capitales	46 000

**TOTAL** **711 280**

**REVENUS**

Taxes Foncières	327 667
Services	129 024
Subvention en lieu de taxes	37 774
Transferts	193 765
Autres Services	14 350
Intérêts	5 200
Autres Revenus	3 500
Appropriation du surplus	0

**TOTAL** **711 280**

**5. Questions par les membres du conseil**

Aucune.

**6. Adoption du budget**

206-18/12      Proposé par Louis Schryer et résolu à l'unanimité que les dépenses totales pour le budget 2019 soit au montant de 711 280 \$ et que la taxe foncière soit fixée à 0.76¢/100\$ d'évaluation et que la taxe de service pour les services de sécurité incendie demeure à \$185, que la taxe de service pour la gestion des matières résiduelles demeure à \$199 et, finalement, que le taux d'intérêt soit de 13% et le taux de pénalité soit de 5%, pour un taux combiné de 18%.

Adopté par unanimité

**7. Questions et commentaires du public**

Aucune.

**8. Clôture de la séance**

207-18/12      Proposé par le Chrissy Payne que la séance extraordinaire pour le budget 2019 soit levée à 19h45.

Adopté

---

Directeur Général par Intérim

---

Maire

Je, Donald Gagnon, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*